



Paris, le 14 janvier 2015

Le groupe Groupama consolide son engagement en matière de « Qualité de vie au travail »

Le groupe Groupama réaffirme sa volonté d'améliorer la qualité de vie au travail de ses 26 000 salariés en France. Dans ce cadre, de nouveaux engagements ont été pris pour renforcer la prévention des risques professionnels et psychosociaux.

Convaincues du lien étroit entre bien-être professionnel et performance, les entreprises du groupe souhaitent prolonger les engagements de l'ANI du 19 juin 2013 par la mise en place de nouvelles mesures concernant la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle.

De nouvelles dispositions ont été prises afin de renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du groupe
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises du groupe, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés
 - élaborer une procédure « gestion de crise »
 - accompagner les salariés lors des changements importants

Ces engagements ont été formalisés par la signature d'un avenant à l'accord sur la Qualité de Vie au Travail du 28 février 2011, signé par la CFTD, la CGT, la CFE-CGC et UNSA 2A et effectif depuis le 19 décembre 2014.

Une démarche au cœur de la stratégie RSE du groupe

Depuis plusieurs années, le groupe Groupama a pris de nombreux engagements en tant qu'employeur responsable, en matière d'égalité professionnelle, de prévention de la discrimination et de promotion de la diversité. L'action des entreprises a porté notamment sur l'emploi des travailleurs handicapés et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Ce sujet fait régulièrement l'objet d'un suivi dans le cadre d'un Baromètre d'opinion, réalisé tous les deux ans, avec l'appui d'Ipsos, auprès des 34 000 collaborateurs du groupe en France et à l'international.

Selon le Baromètre 2014, qui a bénéficié d'un taux de participation de 75% :

- 73% des salariés sont satisfaits de l'ambiance de travail
- 70% sont satisfaits des conditions de travail
- 71% sont satisfaits de leur équilibre vie privée/vie professionnelle

L'engagement de Groupama sera poursuivi en 2015 autour de trois priorités: la parité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations et la qualité de vie au travail.

Contact presse :

Caroline Le Roux – caroline.le-roux@groupama.com – Tél. : 01 44 56 76 40
Guillaume Fregni – guillaume.fregni@groupama.com – Tél. : 01 44 56 28 56

A propos du groupe Groupama

Fort de ses trois marques – Groupama, Gan, Amaguiz –, le groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, de banque et de services dans onze pays. Le groupe compte 13 millions de clients et 34 000 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du groupe Groupama sur son site internet (www.groupama.com) et sur son compte Twitter ([@Groupama](https://twitter.com/Groupama)).